

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
22 juin 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 25

OBJET :

**18. RACCORDEMENT
DES IMMEUBLES
COLLECTIFS.
SIGNATURE DE
CONVENTIONS
D'IMMEUBLES
CONCLUES DANS LE
CADRE DE L'ARTICLE L
33-6 DU CODE DES
POSTES ET
COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

13/07/2018
ID : 059-215904004-20180628-09072018D18_LN-DE

L'an deux mil-dix-huit, le vingt-huit JUIN à dix heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie Adjoint – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna – M. LAPIERRE Julien **donnant délégations respectives à** M. DUYCK Joël – M. BAUDRY José – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LEMETTRE Jean-Louis.

ABSENTS : Mme CARON Sophie – Mme BOUVET Margaret – M. LORIDAN Bernard – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que le Syndicat mixte de La Fibre Numérique 59-62, dont les membres fondateurs sont le Région Hauts-de-France et les départements du Nord et du Pas de Calais, a sélectionné la société THD 59-62 pour construire et commercialiser le réseau public en fibre optique dans les zones rurales de nos territoires.

À ce titre, les immeubles collectifs concernés, composés de 4 locaux minimum, seront raccordés par THD 59-62 en fibre optique. Les financements de ce projet sont portés entièrement par THD 59-62.

De ce fait, la commune a reçu une convention pour 2 de ses immeubles, à savoir le château Arnould, 43 rue du Général de Gaulle ainsi que les logements du SDIS, situés 55 rue des Capucins.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser la signature de ces conventions, dont un exemplaire est annexé à la délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.